

ART DRAMATIQUE

Année N = année civile en cours au moment du dépôt de la demande ;

Année N+1 = année civile suivant le dépôt

Aides au projet	1er février	1er mai	1er octobre
	Projets débutant au plus tôt le 1er juillet de l'année N		
Création			
Reprise	X		
Programmation	X		
Développement			
Aides au projet	1er février	1er mai	1er octobre
	Projets débutant au plus tôt le 1er janvier de l'année N+1		
Création		X (1er projets)	
Reprise			
Programmation			X
Développement		X	
Aides au projet	1er février	1er mai	1er octobre
	Projets débutant au plus tôt le 1er juillet de l'année N+1		
Création			X (2e projets et suivants et 1er dossiers)
Reprise			
Programmation			
Développement			
<i>Pour plus de détails : voir vade-mecum</i>			
Bourses	1er février	1er mai	1er octobre
	X (début du projet en mai de l'année N)		X (début du projet en janvier de l'année N+1)